



590 rue Buissonnière - CS 37666 - 31676 LABEGE CEDEX - Tél 05 81 91 93 00 - Fax 05 62 26 09 39 - contact@cdg31.fr - www.cdg31.fr

Envoyé en préfecture le 23/11/2015

Reçu en préfecture le 23/11/2015

Affiché le

SLO

ID : 031-283100022-20151104-DE2015_31-DE

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 04 NOVEMBRE 2015

DELIBERATION N°2015-31

OBJET : Action sociale : convention avec le Crédit Social des Fonctionnaires

Ont participé à la présente délibération :

COLLEGE DES COMMUNES

Administrateurs titulaires présents : M. IZARD, Mme HORN, MM. SAVELLI, SOLERA, CLEMENT, CARON-JOURDA, PORTET, Mmes DESMETTRE, AMIEL, MM. GUILHOT, LAVAL.

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : Mme ROQUABERT, MM. CADAS, SANCHEZ.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant

COLLÈGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Administrateurs titulaires présents : Mme COUTTENIER

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : M. FONTES

Administrateur titulaires représentés par pouvoir : M. CAPBLANQUET représenté par Mme AMIEL

REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT

Administrateurs titulaires présents : Néant

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : Néant

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant

Contenu délibération :

Le Président informe l'assemblée que le Crédit Social des Fonctionnaires (CSF) offre des services dans le domaine des crédits et de l'assurance. Depuis sa création 2 millions d'adhérents fonctionnaires et assimilés ont été recensés. Première association européenne de fonctionnaires, le CSF offre la particularité d'évoluer dans l'univers concurrentiel du crédit et de l'assurance depuis plus de 50 ans. Il revendique une compétence financière et une dimension éthique et morale.

Il indique que les agents du CDG 31 bénéficient actuellement d'une partie de la gamme du CSF via un partenariat entre Pluralys et lui-même, Pluralys étant l'organisme choisi par le CDG31 pour offrir une large diversité de services en action sociale à ses agents.

Le Président indique qu'afin d'ouvrir toute la gamme du CSF aux agents du CDG31, un partenariat pourrait être signé par le biais d'une convention entre les deux parties.

Ce partenariat a pour objectifs de faciliter l'accès des agents aux produits et services déployés par CSF et de les adapter spécifiquement aux adhérents. CSF met à leur disposition des avantages dans les domaines :

- du crédit : pour tous les besoins de l'existence (prêts personnels et immobiliers) ;
- de l'assurance soit des personnes (vie, prévoyance, etc.), soit des biens (voiture, habitation, responsabilité civile, etc.) ;
- de la vie quotidienne (information juridique, garantie défense et recours en matière pénale, vie professionnelle, etc.).

Le Président précise qu'aucun financement ne serait à la charge du CDG 31. L'agent qui souhaiterait bénéficier de ce partenariat complémentaire s'acquitterait de 11€ pour les frais d'adhésion et de 24€ par an de cotisation.

En cas de demande d'un prêt par le biais du partenariat Pluralys – CSF, l'agent se verrait offrir l'adhésion par Pluralys et ne paierait pas de cotisation la première année.

Le partenariat prévoit une communication au sein de l'établissement, par le CSF, visant à la connaissance de son offre pour les agents.

Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec le CSF dans le cadre de l'action sociale offerte aux agents de l'établissement.

Fait à Labège,
Le 04 Novembre 2015

Le Président,

Pierre IZARD